



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5090003

*Nettoyage Haute Pression
Désinfection, Dératisation, Désinsectisation
Entretien de Gaines Vide-ordures et VMC,
Intervention post-sinistre*

CONTRAT 12282
N/REF : 7/09/2025 0H51 C:002880 I:09866
V/REF : Contrat N°012282 du 30/06/2020

**SDC '11 Rue Garibaldi'
C/O SARL JANIN & CIE
49 BOULEVARD DES BROTTAUX
69006 LYON**

IMMEUBLE : LE 11 RUE GARIBALDI
11 RUE GARIBALDI
69006 LYON

Vaulx en Velin, le 01 Septembre 2025

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR
LOCALISATION : ALLEE N11
MOTIF : REDEVANCE ANNUELLE
Donneur d'ordre : M. G. EMERY

NETTOYAGE ET DESINFECTION DE 2 GAINES VIDE ORDURES DE 9 NIVEAUX,
2 RECEPTACLES, 6 VIDOIRS, 4 CONTAINERS DE 120 LITRES,
2 CONTAINER DE 240 LITRES.

2 FOIS L'AN.

FACTURATION : la redevance sera facturée le 1er Septembre de chaque année
et payable a 30 jours.

Le prix du présent contrat est révisé conformément a nos accords.
Date d'effet du contrat : voir date indiquée apres l'indice de base.

FORMULE DE REVISION APPLIQUEE :

$$P' = P_0 \left(0,15 + 0,85 \frac{ICHTrev-TS1'}{ICHTrev-TS1} \right)$$

P' Prix révisé H.T.

P₀ Prix contractuel H.T.

ICHTrev-TS1 est l'indice du cout Horaire du travail révisé - Tous salariés
publié par l'INSEE
connu a la date d'effet du Contrat

ICHTrev-TS1' est le dernier indice connu a la date de révision

Date de derniere révision des prix : 1/07/2025

Prix de base du contrat : 488,76

Indice ICHTrev-TS1 Mois de l'indice de base : 01/2020 Valeur : 126,3
Mois de l'indice de révision : 03/2025 Valeur : 143,8

Quantité	Descriptif	Nb.Inter	P.U. HT	
1,00	Nettoyage 2 gaines vide-ordures x 9Niv	2/AN	545,94	545,94



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5090003

*Nettoyage Haute Pression
Désinfection, Dératisation, Désinsectisation
Entretien de Gaines Vide-ordures et VMC,
Intervention post-sinistre*

TOTAL H.T.	545,94
T.V.A. a 10,00%	54,59
TOTAL T.T.C.En EURO	600,53

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Octobre 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.